

Salon du Cheval d'El Jadida 2016



Concours International Modèle & Allures SHOW « A »

12 & 13 octobre 2016

Concours affilié à l'ECAHO sous le n° 129/2016 MOR

Règlement Général

Le Show « A » du Pur-Sang Arabe « Modèle et Allures » est organisé par l'Association du Salon du Cheval (ASC) et l'Association Royale Marocaine des Eleveurs de Chevaux Pur-Sang Arabe (ARMECPSA), en collaboration avec la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC) et l'Organisation du Cheval Arabe (AHO). Il est reconnu par l'ECAHO, auprès de qui il est affilié, avec l'application du règlement en vigueur de la Commission Européenne des Concours de Chevaux Arabes (ECAHO).

A – Informations Générales

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida
Parc des Expositions – El Jadida - **Royaume du Maroc**

Dates : 12 et 13 octobre 2016.

B – Officiels

Comité d'Organisation :

Dr. Vet. El Habib Marzak, Commissioner of the Salon du Cheval d'El Jadida.
Dr. Vet. Lahsen Fdail, General Secretary of the ARMECPSA.
Mr. Omar Skalli, General Director of the SOREC.

Direction Technique: Dr. Mohamed Machmoum
Mr. Omar Khatib

Jury de terrain: 6 Juges Internationaux (Liste ECAHO).

Comité disciplinaire :

Dr. Malak Benamar (MA)
Mrs. Elisabeth Chat (Au)
Dr. Mohamed Seghrouchni (MA)
Dr. Abderrahim Zejjari (MA)
Dr Adil Aliat (MA)

Commissaire de terrain : Dr. Mohammed Hamad (Egypt)

Vétérinaire Officiel :	Service vétérinaire du salon.
Secrétariat :	Mrs. Amina El Alaoui (Morocco) Mrs. Souad Bennaga (Morocco) Mr. Chahouad Mossaab (Morocco)
Contrôle de Notation :	Mr. Abbass El Hamri (Morocco) Mrs. Leila Hachlaf (Morocco)
Animation :	Mrs. Nabila Al Ali (Kuwait)
Musique :	Hassan Valsan (France)

C – Conditions Générales

C.1. Admission et qualifications des chevaux

Le Show "A" du Pur-Sang Arabe est ouvert à tout cheval pur-sang arabe inscrit au stud-book reconnu par la WAHO à la date d'enregistrement :

- 1^{er} au 5^{ème} lors de Shows « A » ou « B »,
- 1^{er} au 5^{ème} lors du championnat national, C National, C International et C Européen Show,
- 1^{er} au 2^{ème} lors de la spécifique origine show.
- 1^{er} au 5^{ème} de tout show AHO.

Compte tenu de la forte demande de participation, et afin de répondre à un équilibre des demandes, un quota par pays pourra être fixé. Les inscriptions seront ouvertes du **1^{er} au 28 Septembre 2016** et un comité de sélection statuera définitivement sur les chevaux engagés.

Il est vivement recommandé aux concurrents intéressés par le show « A », d'envoyer leurs engagements en ligne (www.eljadidashow.com) ou, à défaut par fax. La fiche d'engagement doit être dûment signée et accompagnée de la copie du passeport du cheval en respectant scrupuleusement l'agenda ci-après :

- Clôture des engagements préliminaires :
- Réunion du Comité de Sélection :
- Confirmation aux Participants :

C.2. Conditions particulières

*** Concurrents de tous les pays (à l'exception de l'Espagne et du Portugal).** Le propriétaire de chaque cheval sélectionné à participer au Show « A » d'El Jadida 2016, recevra une allocation de soutien fixée à 2.500 euros par cheval (deux mille cinq cents euros), en guise de contribution aux frais de transport des chevaux inscrits et aux frais personnels liés au séjour.

Les organisateurs ne verseront aucun supplément de frais ou de dépenses engagées par les participants.

***Concurrents de l'Espagne et du Portugal.**

Le propriétaire de chaque cheval sélectionné à participer au Show International d'El Jadida 2016, provenant d'Espagne ou du Portugal, recevra une allocation de soutien fixée à 2.000 euros par cheval (deux mille euros), en guise de contribution aux frais de transport des chevaux inscrits et aux frais personnels liés au séjour.

Les allocations seront payées par virement bancaire aux propriétaires des chevaux participants ou leurs représentants dûment mandatés (attestation manuscrite signée par le mandant), et ce immédiatement après confirmation par les autorités compétentes du Maroc de la réexportation de ces chevaux.

Cette allocation sera réduite à 1000 euros par cheval (mille euros) dans le cas où l'Association du Salon du Cheval assure le transport des chevaux.

Les organisateurs du Show "A" ne verseront aucun supplément de frais ou de dépenses engagées par les participants.

C.3.Engagements

Les engagements des chevaux sont gratuits, ils devront être instruits :

- un exemplaire par cheval, sur lequel est indiqué obligatoirement le nom du présentateur en lettres capitales et signé **obligatoirement par le propriétaire du cheval**,

et accompagné des documents indiqués ci-dessous :

- a. la copie du livret signalétique ou du passeport du cheval engagé,
- b. le certificat de vaccination contre la grippe équine,
- c. la copie du passeport ou de la carte d'identité du présentateur.

A défaut, les organisateurs n'accepteront pas l'engagement.

C.4.Responsabilité

Les organisateurs du Show "A" déclinent toute responsabilité concernant les éventuels accidents, dégâts matériels, maladies ou dommages causés pour et par une tierce partie sur le terrain du concours et dans l'enceinte du Salon.

La signature du formulaire d'inscription engage la responsabilité civile et pénale du propriétaire.

C.5.Classes qualificatives

Classe 1 Pouliches 1 an nées en 2015
Classe 2 Pouliches 2 ans nées en 2014
Classe 3 Pouliches 3 ans nées en 2013
Classe 4 Femelles de 4 à 6 ans
Classe 5 Femelles de 7 à 12 ans
Classe 6 Femelles de 13 ans et plus

Classe 7 Poulains d'1 an nés en 2015
Classe 8 Poulains de 2 ans nés en 2014
Classe 9 Poulains de 3 ans nés en 2013
Classe 10 Mâles de 4 à 6 ans
Classe 11 Mâles de 7 à 12 ans
Classe 12 Mâles de 13 ans et plus

La classification est soumise à modification selon nombre et catégorie d'inscrits.

C.6.Championnats

Sont qualifiés à participer, les premiers et seconds de chaque catégorie correspondante ci-dessous :

Championnat yearling Femelle	: Femelles 1 an
Championnat Junior Femelles	: Femelles 2 et 3 ans
Championnat Senior Femelles	: Femelles 4 ans et plus
Championnat Yearling Mâle	: Mâles 1 an
Championnat Junior Mâles	: Mâles 2 et 3 ans
Championnat Senior Mâles	: Mâles 4 ans et plus

C.7.Notation lors des classes qualificatives

Les chevaux seront jugés individuellement à l'arrêt, au pas et au trot. Chaque juge attribuera une note comme suit :

- . Note 10 à 20 points pour le **type**
- . Note 10 à 20 points pour la **tête** et **encolure**
- . Note 10 à 20 points pour le **modèle** et **ligne du dessus**
- . Note 10 à 20 points pour les **aplombs**
- . Note 10 à 20 points pour les **allures**

Le système des ½ points sera adopté.

C.8. Jugement des Championnats

Les chevaux qualifiés pour participer aux Championnats, seront jugés de manière comparative par l'ensemble du jury du Show.

Il pourra être demandé à tout cheval engagé dans les classes qualificatives comme dans les Championnats de se soumettre à un prélèvement de sang et d'urine en vue d'un contrôle anti-dopage.

C.9. Présentateurs

Les présentateurs devront être âgés de **plus de 16 ans**, habillés **d'une tenue élégante**, sans aucune marque ou signe distinctif.

Le Comité Disciplinaire sera en droit de refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire majeur ou avéré.

Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance envers les Officiels peut entraîner l'élimination d'un cheval, quelque soit son classement. Un seul présentateur sera autorisé à présenter un cheval aux juges sur la piste du concours. Aucune personne supplémentaire ne sera autorisée à accéder à la piste du concours.

C.10. Visite vétérinaire

Tout cheval est soumis à une visite vétérinaire avant son entrée au salon a partir du **09 Octobre 2016**.

C.11. Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue des contrôles **vétérinaire** et du **Comité Disciplinaire** le **11 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14:00 à 18:00**. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaire.

D – Conditions spécifiques

D.1. Arrivée et départs des chevaux

Les chevaux devront arriver au plus tard le **10 octobre 2016 avant 16h00** et devront repartir le **14 Octobre 2015 dès 10h00**.

L'alimentation est à prévoir par chaque propriétaire ; du fourrage pourra être disponible sur place.

D.2. Ecuries

Une zone de boxes avec litière sera réservée pour le logement des chevaux, des points d'eau d'abreuvement ainsi que des espaces douches seront aménagés.

Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré, il est recommandé à chaque personne habilitée à pénétrer dans la zone des écuries, de se munir de son badge d'accès. Aucune dérogation ne sera accordée au contrevenant. Toutes les consignes de sécurité sont à respecter.

E – Dotation

E.1. Classes qualificatives :

- Vainqueurs : cadeaux, plaques et flots ;
- Placés 2^{ème} : plaques et flots ;
- Placés du 3^{ème} au 5^{ème} : flots.

E.2. Championnats :

- Trophées Spéciaux.
- Objets d'art.
- Plaques et Flots.

F – Divers

F.1.Réclamations

Toute réclamation peut être déposée par écrit auprès du Comité Disciplinaire, au plus tard une heure après l'infraction prétendue. Chaque réclamation doit être accompagnée d'un montant équivalent à 200 Euros en espèce.

F.2. Médecin, Vétérinaire, Maréchal ferrant,

Les soins médicaux et vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie sont à la charge exclusive de chaque participant.

F.3.Assurances,

Tous les participants doivent avoir leurs assurances personnelles en cours de validité. Les chevaux et le matériel restent sous leur garde et responsabilité pendant la durée à la fois du Show A et du Salon du Cheval d'El Jadida.

F.4.Formalités douanières,

Chaque participant doit s'occuper personnellement du transport de ses chevaux et des charges inhérentes aux frais administratifs.

G – Accommodations

Les participants définitivement sélectionnés par les organisateurs, doivent pourvoir eux-mêmes à leurs conditions de séjour, de réservation hôtelière, de repas et de transferts particuliers.

Un transfert direct par autocar pourra être envisagé au départ de l'aéroport international Mohammed V de Casablanca en direction d'El Jadida. En faire la demande avec l'envoi des engagements de chevaux, et y indiquer le nombre de personnes, la provenance, les horaires d'arrivées et les numéros de vols.

Afin de faciliter les recherches des commodités au séjour de chaque participant ou accompagnateur, l'Agence TERRATOUR pourra assister les différents demandeurs de services.

H – Dîner des éleveurs

Mercredi 12 Octobre 2016 à 20h



Association du Salon du cheval

Association reconnue d'utilité publique le 15 octobre 2010 par le décret n° 2-10-505

Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat - Maroc

Tél : 00 212 537 56 66 56 - fax : 00 212 537 56 68 56

E-mail : contact@salonducheval.ma / Site web : www.salonducheval.ma